SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019

Le dix juillet deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le trois juillet deux mille dix-neuf s’est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Claudine RODET, Maire de MAREUIL.

**Présents :** Mmes et Mrs RODET.C – BECUE.M - GARY.C - CERVEAU.J – DESCAT.C – GILLOIS.B

**Absents excusés :** Mme-Mrs DUBAND.C – CRAEYMEERSCH.D – LEFORT.R – JAROSZ.J-R

**Pouvoirs**: Madame DUBAND a donné procuration à Monsieur GILLOIS,

Monsieur LEFORT à donné procuration à Madame GARY

Monsieur CRAEYMEERSCH à donné procuration à Monsieur CERVEAU

Monsieur JAROSZ à donné procuration à Monsieur DESCAT.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jacques CERVEAU.

**1. Participation financière Office du Tourisme du Rouillacais**

Pour la visite nocturne de l’église de Mareuil du 19 juillet prochain, avec éclairage à la bougie l’Office du Tourisme demande une contribution financière de 40 €. Le Conseil Municipal donne son accord à l’unanimité des votants.

**2. Suppression de poste (adjoint tecnique22,50/35 ème)**

Le Centre de gestion de la Charente demande la suppression de ce poste qui n’est plus occupé depuis le départ de Monsieur Buis. Le Conseil donne son accord à l’unanimité.

**3. Mise en sens unique du chemin rural mitoyen avec la commune de Rouillac**

Il a été convenu avec la commune de Rouillac de mettre le chemin rural mitoyen dit « *Chemin des romains de Cherves à Rouillac* » en sens unique en raison de son étroitesse dans le sens D 736 vers D 119 pour la partie qui va jusqu’au carrefour du chemin rural « de Plaizac à Bordeville ». Le conseil approuve cet aménagement à l’unanimité des votants.

**4. Informations diverses**

**- *Feu d’artifice du 13 juillet***

Le feu d’artifice sera bien tiré cette année, précédé d’une retraite aux flambeaux.

**- *Intersection Rue du clos, Rue des Écoles***

Après sa visite l’ATD 16 nous a remis son rapport pour baisser la vitesse à cette intersection. La solution proposée, ralentisseur plus rétrécissement, se monte à 30.000€. Le Conseil trouve le montant très élevé et veut réfléchir à une autre solution pour sécuriser la sortie de la rue du Clos sur la mise en place de « STOP ».

**- *Rapport d’activités 2018 de la CDC du Rouillacais***

Madame le Maire présente le rapport de la CDC.

Le Conseil Municipal l’approuve à l’unanimité.

**- Travaux FDAC *Intersection rue du clos, rue des Écoles, rue des prairies, rue du puits au Plessis***

Les travaux ont commencé. La première partie qui concerne la pose de bordures et autres travaux de pluviales est pratiquement terminée. Une deuxième équipe interviendra d’ici deux semaines pour la partie goudronnage. Les travaux de la partie commune entre Rouillac et Mareuil (voie romaine) ne sont pas encore commencés.

**- *Installation des compteurs LINKY***

Le sous-traitant d’ENEDIS a commencé la pose des compteurs à Mareuil. Les courriers de protestation envoyés à ce jour n’ont eu aucun effet.

La question suivante sera cependant posée à ENEDIS : peut-on profiter de ce changement pour déplacer le point d’installation du compteur ?

- **Problème d’humidité du sous-sol** **sous le dortoir à l’ancienne école**

Ce chantier devient de plus en plus complexe, avec l’intervention anticipée de plusieurs corps de métier. Le Conseil Municipal approuve le principe de prendre un maître d’œuvre pour coordonner et superviser les différents intervenants.

La solution n’est pas encore définitive entre la réfection éventuelle du plancher ou le création d’un plancher béton, et sur quelle surface ? Faut-il aussi en profiter pour revoir la distribution des locaux du rez-de-chaussée ? Un Expert du Bureau de Contrôle « Alpes contrôles » est intervenu le 11 juillet dernier pour faire ses observations sur l’état des bois et donner son diagnostic. Les résultats seront connus le 22 juillet prochain.

Le montant des travaux se situera entre 30.000 et 40.000 €, sans certitude à ce stade.

Les travaux ne seront pas terminés avant la rentrée scolaire et des solutions de remplacement sont à l’étude. Nous devons solutionner le problème du dortoir et du bureau de la directrice qui seront les parties fermées de l’école durant les travaux. La solution de la salle de motricité est envisagée avec pose de rideaux occultants indispensables pour un dortoir. Mme le Maire demande l’autorisation de commander ces rideaux (5 fenêtres et 1 porte) afin qu’ils soient opérationnels pour la rentrée.

***-Demande de la Société de Chasse (compteur d’eau et local au terrain de foot)***

Suite au dernier conseil, des discussions ont eu lieu entre la Mairie et la Société de Chasse sans arriver à un accord.

Après discussions le Conseil souhaite qu’une convention d’utilisation des locaux en l’état soit signée entre les parties.

Pour le compteur d’eau deux solutions ont été envisagées. La première est que La Commune demande à la SAUR la remise en place d’un compteur à son nom. La deuxième est que la Société de Chasse fasse la demande en son nom auprès de la SAUR, les frais de remise en route et d’abonnement étant couverts par la Mairie par une augmentation de la subvention de 150 € la première année et 100 € les années suivantes, la Chasse restant responsable de l’utilisation de ce compteur.

La deuxième solution a la préférence d’une majorité des Conseillers présents. Mme le Maire est chargée d’en informer Mr le Président.

**- *Proposition de convention avec un riverain rue des Prairies***

A l’occasion des travaux du FDAC 2019, il a été découvert qu’une partie du réseau de pluviales empruntait une partie d’une parcelle privée. Pour officialiser cette situation une proposition de convention a été proposée au riverain.

Le Conseil approuve à l’unanimité le contenu de cette convention.

**- *Proposition de convention avec INSERT-R (entretien du cimetière)***

Pour s’assurer de la régularité des interventions d’INSERT-R, il est possible de signer une convention avec cet organisme, prévoyant un nombre d’heures annuelles et les semaines d’interventions dans l’année. INSERT-R a signé une telle convention avec Jarnac pour son cimetière.

Le principe d’une convention est approuvé par le Conseil. Un document donnant le nombre d’heures pour Mareuil et les semaines d’interventions sera étudié par la Mairie avant d’être proposée pour accord au Conseil.

La séance est levée à 20h00.

Vu pour être affiché le quinze juillet deux mille dix-neuf, conformément aux prescriptions de l’article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

À MAREUIL, Le 15 juillet 2019

 Le Maire,

 Claudine RODET